



>> Fiche pratique
Prévention des risques professionnels

Echafaudage de pied : Comment choisir sa formation ?

Chutes de hauteur

Pour répondre à la demande de formation dans le domaine des échafaudages et à la réglementation, l'INRS et le réseau de l'Assurance Maladie Risques professionnels ainsi que le SFECE confient à des organismes extérieurs la mise en œuvre de sessions de formation.

Pourquoi ?

D'une manière générale l'utilisation, le montage et le démontage des équipements de travail doivent être réalisés de façon sûre, en respectant les instructions du fabricant. Il est par ailleurs précisé que les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.



Certaines formations sont finançables dans le cadre d'un contrat de prévention sous réserve du respect des autres conditions d'attribution. Dans le cadre de l'achat d'un échafaudage avec la subvention Top BTP, certaines formations permettent l'obtention de la subvention mais ne sont pas finançables.

Pour aider les entreprises à prévenir les risques professionnels, l'Assurance Maladie Risques professionnels propose deux types d'aides financières : des subventions prévention pour les entreprises de moins de 50 salariés et des contrats de prévention pour les moins de 200 salariés. Dans ce cadre-là, certaines formations portées par le réseau de l'Assurance Maladie Risques professionnels peuvent être financées ou conditionnent l'obtention d'une subvention.

Comment ?

Je suis :

1. Entreprise utilisatrice d'échafaudages de pied

Autrement dit, j'utilise, monte, démonte ou vérifie les échafaudages de pied afin d'exercer mon activité professionnelle (maintenance, maçonnerie, charpente, couverture, peinture, ...).

- a. J'utilise les échafaudages de pied dans le cadre de mon activité,
- b. Je monte – démonte les échafaudages de pied conformément à la notice de montage dans le cadre de mon activité,
- c. Je réalise des montages complexes d'échafaudages de pied dans le cadre de mon activité,
- d. Je monte – démonte les échafaudages de pied conformément à la notice de montage dans un cadre spécifique et/ou avec un matériel spécifique pour mon activité,
- e. Je vérifie les échafaudages dans le cadre de mon activité :
 - Pour l'utilisation journalière,
 - Pour la mise en service, la remise en service ou après 3 mois d'installation.

2. Professionnel de l'échafaudage de pied

Autrement dit, je monte, démonte ou vérifie les échafaudages de pied pour d'autres entreprises.

- a. Je monte – démonte les échafaudages de pied,
- b. Je vérifie les échafaudages de pied.



Le saviez-vous ?

INRS : Institut national de recherche et de sécurité.

Réseau de l'Assurance Maladie Risques professionnels : Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat), Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (Cramif) et Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS) de l'Assurance Maladie Risques professionnels.

SFECE : Syndicat Français de l'Echafaudage, du Coffrage et de l'Etalement.

Produits de formation

1. Je suis entreprise utilisatrice d'échafaudages de pied et ...	Durée	Dispositif porté par
a. J'utilise les échafaudages de pied dans le cadre de mon activité.		
Utiliser des échafaudages de pied ¹	0,5 jour (3,5h)	INRS
b. Je monte – démonte les échafaudages de pied conformément à la notice de montage dans le cadre de mon activité.		
Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied ^{1 et 2} .	3 jours (21h)	INRS
Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière, vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408) ^{1 et 2} .	4 jours (28h)	INRS
Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied, monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants ^{1 et 2} .	4 jours (28h)	INRS
Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière, vérifier, réceptionner, réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408) et monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants ^{1 et 2} .	5 jours (35h)	INRS
c. Je réalise des montages complexes d'échafaudages de pied dans le cadre de mon activité.		
Chef d'équipe en échafaudage	5 jours (35h)	SFECE
d. Je monte – démonte les échafaudages de pied conformément à la notice de montage dans un cadre spécifique et/ou avec un matériel spécifique pour mon activité.		
Ce cas particulier nécessite la rédaction d'un cahier des charges pour que l'organisme de formation réponde aux besoins identifiés.	En fonction du cahier des charges	
e. Je vérifie les échafaudages dans le cadre de mon activité.		
Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied ¹ .	1 jour (7h)	INRS
Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408) ¹ .	2 jours (14h)	INRS
2. Je suis professionnel de l'échafaudage de pied et ...		
a. Je monte – démonte les échafaudages de pied.		
Aide-Monteur d'échafaudage	2 jours (14h)	SFECE
Monteur d'échafaudage	5 jours (35h)	SFECE
Remise à niveau monteur d'échafaudage	2 jours (14h)	SFECE
Chef d'équipe en échafaudage	5 jours (35h)	SFECE
b. Je vérifie les échafaudages de pied.		
Vérifications des échafaudages de pied et roulants.	3 jours (21h)	SFECE

¹ Finançable dans le cadre d'un contrat de prévention sous réserve du respect des autres conditions d'attribution

² Permet l'obtention de la subvention Top BTP (mais non finançable)



Pour aller plus loin

- Site INRS :
<https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>
- Site Carsat BFC (formation) :
<https://www.carsat-bfc.fr/entreprise/nos-formations-la-securite-et-la-prevention-des-risques-professionnels>
- Site Carsat BFC (aides financières) :
<https://www.carsat-bfc.fr/entreprise/nos-aides-financieres-destination-des-entreprises-avec-salaries>
- Site SFECE :
<https://www.echafaudage-coffrage-etaiement.org/formations/filieres-de-formation>
- Code du travail :
[Échafaudages \(Articles R4323-69 à R4323-80\)](#)



*Rendez-vous sur le site
www.carsat-bfc.fr
ou flashez le QR Code*



prevention@carsat-bfc.fr



www.carsat-bfc.fr >> espace Entreprises

